

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### CRÉATION D'UNE BRIGADE VERTE. DÉCISION

#### Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branassas, M Hélaudais

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Berbis à Mme Martin  
Mme Vaccaro à M Mangon

#### Secrétaire de séance : M Bernard Cases.

La séance est ouverte,

Délibération du : 30 septembre 2020  
Rendue exécutoire le : 2 octobre 2020  
Publiée le : 2 octobre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 30 septembre 2020

## CRÉATION D'UNE BRIGADE VERTE. DÉCISION

**Mme Cécile Marenzoni, Adjointe au Maire déléguée Transition écologique et enjeux environnementaux, présente le rapport suivant.**

Dans le cadre du Contrat de coopération et du Pacte pour la transition signés par les candidats de notre équipe aux élections municipales, nous nous sommes engagés en premier lieu sur un principe fondamental de sensibilisation et de formation à la transition.

Pour ce faire et en première traduction concrète de notre engagement, nous souhaitons constituer, le plus rapidement possible, une brigade verte qui assurera des missions de sensibilisation et de formation auprès des différents publics sur le territoire communal.

Les thématiques suivantes feront partie intégrante des missions prioritaires de cette équipe en vue du bien vivre ensemble entre les usagers : le bon fonctionnement et la gestion écologique des fossés et cours d'eau, la prévention du risque incendie, les dépôts sauvages, les déjections animales, les mégots de cigarette, les produits phytosanitaires et les moustiques, l'invitation aux trottoirs plantés, au compostage et à la réduction des déchets, la sensibilisation à la biodiversité et aux économies d'énergie, les animations dans les écoles autour de ramassage des déchets, la sensibilisation au tri sélectif dans les établissements de la Ville, le recensement des terrains agricoles potentiels et des arbres, etc.

Plus concrètement, ils auront notamment à charge :

- d'instaurer une distribution régulière des composteurs, nichoirs à chauve souris et hirondelles, graines de prairie, cendriers de poche, tout en assurant tous les conseils nécessaires pour leur bonne installation et utilisation,
- de concevoir des supports de sensibilisation à distribuer et des affichages thématiques,
- d'aider à l'organisation des manifestations nature de la Ville,
- d'aider à tout évènement de la ville où un rôle est à jouer sur la transition écologique : réduction des plastiques (vaisselle réutilisable), tri des déchets, sensibilisation aux modes actifs, etc.,
- mener des opérations de sensibilisation dans le cadre d'actions de la Ville (propreté urbaine, entretien des espaces verts...),
- de soutenir les sorties nature à destination des enfants, notamment dans les centres de loisirs,
- d'entretenir et assurer le suivi des parcours pédagogiques sur la commune,
- d'intervenir auprès des jeunes, notamment dans les collèges et les lycées autour de la transition afin de les guider dans leurs premiers choix de consommation responsable et de préservation de l'environnement,
- de mener des enquêtes diverses dans les quartiers : utilisation des cheminements, des produits phytosanitaires (en vue de l'interdiction à l'horizon 2022 pour tous les espaces non agricoles), occupation des nichoirs distribués, etc.,
- de suivre les nichoirs installés dans les espaces verts de la Ville,
- de gérer et commander les supports d'animation et de sensibilisation,
- d'assurer un recueil d'idées des habitants autour de la Transition,
- de sensibiliser les agents de la Ville autour de la transition au quotidien dans le cadre de leurs fonctions et notamment du tri des déchets au bureau.

Cette équipe sera donc porteuse pour la Ville d'un véritable changement auprès des habitants et bénéficiera de tous les outils d'accompagnement pédagogiques en vue d'une sensibilisation pertinente et adaptée.

Pour constituer cette équipe, la Ville procédera notamment au recrutement de 6 jeunes en service civique via la Ligue de l'enseignement. La Ligue propose en effet le dispositif des « Semeurs », un programme visant un engagement citoyen d'éducation à l'environnement vers une transition sociale et écologique. Les jeunes recrutés dans le cadre de

ce dispositif ont à charge de transmettre des connaissances, des savoirs qui engagent des actions dans le sens d'une alimentation saine et durable, respectueuse des milieux naturels en intervenant auprès de tous les publics. La ligue dispose notamment de l'agrément pour accueillir ce type de contrat et accompagnera pour le compte de la Ville les jeunes dans leur orientation professionnelle. Une convention sera donc passée entre la Ligue et la commune pour l'accueil des Semeurs au sein de notre collectivité.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** de la constitution d'une brigade verte au sein de la collectivité.

**Impute** la dépense sur le budget de l'exercice en cours.

**Décide** d'adhérer à la Ligue de l'enseignement pour l'année 2020 et de verser à ce titre la cotisation annuelle pour un montant de 96 euros.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document concernant la mise en œuvre de cette délibération (dossier d'affiliation à la Ligue de l'enseignement, convention d'accueil des jeunes, etc.).

**Impute** cette dépense sur l'exercice 2020, sur le budget de la commune, au compte 6281 "concours divers (cotisations...)".

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles  
le 30 septembre 2020  
pour expédition conforme  
Le maire,



  
Stéphane Delpeyrat



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_106
Date de la décision :	2020-09-30 00:00:00+02
Objet :	CRÉATION D'UNE BRIGADE VERTE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	033-213304496-20200930-DG20_106-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200930-DG20_106-DE-1-1_0.xml	text/xml	856
Nom original :		
DG20_106.pdf	application/pdf	833583
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200930-DG20_106-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	833583

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 octobre 2020 à 10h12min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 octobre 2020 à 10h12min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 octobre 2020 à 10h13min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 octobre 2020 à 10h13min32s	Reçu par le MI le 2020-10-02